

**REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 10 novembre 2017 à 19h30**  
**à la mairie, en salle du Conseil Municipal**

=====

**Président** : Michel PORRIN

**Présents** : Mmes et Mrs PORRIN M., GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., CHAPUY B.

**Absents-excuses** : Mr DEROGNAT N. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GUILLEMOT C., Mme LEDUC M. absente en début de réunion – point abordé à son arrivée : acceptation du projet de révision de la carte communale

**Secrétaire de séance** : Mr JOLY Alain

**Date de convocation** : vendredi 3 novembre 2017

---

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le Vendredi 10 novembre 2017 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

En préambule, Mr DOSNE souhaite revenir sur la demande de mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente présentée lors de la précédente réunion concernant l'organisation d'un atelier de marionnettes.

Il précise que la décision prise par le conseil ayant pu être influencée par l'intervention d'une personne du public, il demande que les règles d'intervention soient strictement respectées.

Monsieur le Maire en prend bonne note et annonce au conseil que ce sujet sera traité lors des questions diverses.

**Acceptation du projet de révision de la carte communale**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les motifs et l'intérêt prescrivant, le 26 septembre 2014, la révision de la carte communale quant à l'urbanisation, l'environnement et l'intégration du patrimoine bâti.

Il présente le projet finalisé à partir d'un plan de zonage, du tableau de calcul des surfaces permettant une vérification de la comptabilité avec le Scot et l'évaluation ne démontrant aucun impact néfaste sur l'environnement. Le conseil municipal accepte, à la majorité (1 contre), ce projet qui sera transmis pour avis à la chambre d'agriculture et l'autorité environnementale avant d'être soumis à enquête publique.

**Validation du projet d'aménagement des abords du cimetière**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet final d'aménagement des abords du cimetière dont le plan ne comprend plus que 2 aires planes en escalier pour un devis réévalué à 85 375 € HT.

Il en présente le plan de financement précisant qu'une nouvelle demande de subvention représentant jusqu'à 30% du coût des travaux peut être adressée au Conseil Régional, au titre du contrat de ruralité.

➤ **Demande de subvention au Conseil Régional**

Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter cette aide auprès du Conseil Régional.

Le reste à charge s'élevant à 45 686.25 €, le maire propose d'avoir recours à l'emprunt pour le financer.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le projet final d'aménagement des abords du cimetière et donne son accord pour recourir à l'emprunt pour financer le reste à charge.

**Syndicat des eaux ASR : rapport d'activités 2016**

Monsieur le maire rappelle que les membres du conseil ont été destinataires du rapport annuel du Président du Syndicat des eaux AIN SURAN REVERMONT sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016.

Il en dresse une synthèse :

Au 31/12/16 le syndicat dessert environ 16 112 habitants pour 8196 clients.

Tarifs pour Ramasse pour une facture de 120 m<sup>3</sup> :

au 2<sup>nd</sup> semestre 2016 : eau : 2.20 €/m<sup>3</sup> + assainissement : 1.84 €/m<sup>3</sup> = 4.04 €/m<sup>3</sup>

au 01/01/17 eau : 2.195 €/m<sup>3</sup> + assainissement : 1.894 €/m<sup>3</sup> = 4.089 €/m<sup>3</sup>

Consommation moyenne par abonné : 78m<sup>3</sup>/an

Indicateur de performance du réseau : 71.2%

Indice linéaire volume non compté : 4.51 m<sup>3</sup>/km/jour

Après étude des documents présentés, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Ce rapport est à la disposition du public en mairie.

### **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Monsieur le maire rappelle au conseil que dans le cadre du régime indemnitaire de la fonction publique territoriale, les agents communaux bénéficiaient de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures aujourd'hui abrogée suite à la création, pour plus d'harmonisation entre les 3 fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière), du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il explique que les agents relèvent des grades éligibles au RIFSEEP et qu'une nouvelle délibération instaurant le RIFSEEP doit être prise en vue de remplacer la délibération qui avait instauré l'IEMP. Sur avis du Comité Technique, il présente le projet de délibération spécifiant les bénéficiaires, montants de référence, modulations individuelles et périodicité de versement, modalités pour absence et maintien des montants du régime indemnitaire antérieur. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer le RIFSEEP tel que présenté à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et autorise le maire à fixer par arrêté individuel le montant de la part fonctionnelle perçu par chaque agent.

### **Ecole de Villereversure : participation financière 2017 pour la commune de Ramasse**

Pour l'année scolaire 2016/2017, 32 enfants de Ramasse étaient scolarisés à l'école de Villereversure. Dans le cadre de la convention, comprenant une participation de la commune de Ramasse aux frais de scolarité, aux temps d'activités périscolaires et à la cantine, la contribution s'élève à 22 698.54 €.

### **CA3B : Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées**

Monsieur le Maire expose au conseil une synthèse du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées, réunie le 15 septembre dernier, déterminant à la fois ; l'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse au titre des zones d'activités économiques communales selon une méthode dite de droit commun, et une méthode d'évaluation dérogatoire portant sur l'intégration dans l'attribution de compensation, d'éléments relatifs au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales et à la dotation de solidarité communautaire pour les communes intéressées par ces points. Il détaille, via un schéma explicatif, la procédure de fixation des attributions de compensation définitives pour l'exercice 2017.

Le conseil municipal adopte, à la majorité (1 contre), le rapport de la CLECT.

### **Reconduction de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de Ramasse est engagée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, via une convention avec la préfecture de l'Ain, dans la dématérialisation de transmission des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité. Cette convention étant arrivée à échéance le 31 octobre 2017, afin de poursuivre cette démarche, il y a lieu d'en prolonger la validité par signature d'un avenant dont la durée de validité sera prolongée d'un an par tacite reconduction.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre cette démarche de dématérialisation de transmission des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité et autorise le maire à signer l'avenant de la convention précitée.

### **Affouage saison 2017-2018**

Monsieur le Maire remémore au conseil le montant de la taxe d'affouage (40€) et les conditions d'exploitation de la parcelle 13.

A l'unanimité, le conseil municipal arrête la liste des affouagistes pour la saison 2017-2018 à 2 affouagistes, désigne comme garants des coupes : Mr Frédéric DONIN, Mr Claude GUILLEMOT et Mr Christian PASSAQUET, et autorise le maire à signer tout document afférent au présent dossier.

### **Travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux : prestation de contrôle de conformité**

Monsieur le Maire fait part au conseil de sa volonté de faire appel au bureau de contrôle APAVE, missionné en 2015 pour réaliser le rapport de diagnostic accessibilité, afin d'attester de la conformité des travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux. Il soumet au conseil le devis, que celui-ci, après étude, refuse, à l'unanimité, puisque l'APAVE ne propose qu'un avis technique sur les travaux réalisés et mentionne dans les limites de sa mission qu'aucune attestation de respect des règles d'accessibilité ne sera fournie.

### **Orientation générale du budget 2018**

Le Maire fait part au conseil de différents projets à étudier pour 2018 :

- aménagement de la partie Sud de l'agorospace
- pose d'une horloge astronomique au poste du village du Haut
- reprise des allées du nouveau cimetière
- rénovation des lampadaires
- aménagement du sous-sol de la salle polyvalente en vue de création d'une salle pour les jeunes
- poursuite de l'aménagement des allées du cimetière par la pose de béton entre les tombes

- aménagement du terrain de l'ancienne station d'épuration
- achat de bancs publics
- aménagement des abords du Monument aux Morts
- rénovation de la plaque photo du Monument aux Morts
- révision des voûtes du réservoir d'eau dit « du Champ »
- acquisition de terrains
- remplacement des radiateurs situés dans l'extension de la salle polyvalente
- réfection de la toiture de la Chapelle des Conches
- extinction nocturne de l'éclairage public
- révision du plan de circulation dans le village.

#### **Renouvellement du contrat de maintenance du photocopieur**

Le contrat de maintenance du photocopieur du secrétariat de mairie arrivant à échéance, Mr DOSNE soumet au conseil la proposition de la société MBI, prestataire actuel, comprenant 3 options dont la location ou l'achat de matériel neuf avec ou sans fax et la reconduction locative pour 3 ans du matériel en place à moindre coût. Le matériel en place donnant encore satisfaction, le conseil décide, à l'unanimité, de reconduire le contrat de maintenance de ce dernier pour un coût mensuel de 40 € HT et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **Secours populaire français : demande de subvention exceptionnelle suite à l'Ouragan IRMA**

Monsieur le Maire soumet au conseil une demande de subvention exceptionnelle du secours populaire français en vue de venir en aide aux victimes de l'Ouragan IRMA et propose de leur attribuer les 250 € restant au budget. Le conseil accepte à l'unanimité.

#### **SMISA : Convention de prestation « plan de désherbage communal »**

Monsieur le Maire présente au conseil la mission « plan de désherbage communal » que le SMISA propose d'effectuer pour le compte de la commune, à titre gracieux pendant 6 mois, à l'issue de laquelle une étude sera réalisée afin de faire évoluer les pratiques d'entretien de façon plus écologique. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la réalisation de cette mission et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **Projet d'implantation d'éoliennes aux lieudits Le Mont et Mont Muret**

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet d'implantation d'éoliennes sur les territoires des communes de TOSSIAT et REVONNAS est abandonné car situé dans l'axe aérodrome de Teyssonge.

La société Opale, souhaitant installer des éoliennes dans le Revermont, a convié les élus à une visite d'un champ d'éoliennes dans le Doubs. Cinq élus de Ramasse participeront à cette visite le 2 décembre 2017.

#### **Projet de création d'une bibliothèque participative**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande d'une administrée souhaitant créer une bibliothèque participative sur la commune. Avant de prendre toute décision quant à la poursuite de ce projet, le conseil municipal souhaite obtenir de plus amples renseignements sur celui-ci.

#### **Sens de circulation sur la route du Viaduc**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier d'un administré reçu le 18 août 2017 proposant d'interdire l'accès à la commune depuis la route du Viaduc en la mettant à sens unique et de conserver l'interdiction de cette voie aux poids lourds. Après examen, le conseil municipal refuse, à l'unanimité, cette demande car ceci conduirait les agriculteurs à faire un long trajet avec des chargements conséquents sur la RD 81, il en est de même pour les autres utilisateurs riverains, secours...

#### **Cérémonie du 11 novembre**

Une lecture de poèmes faite par les enfants de Ramasse est prévue lors de la cérémonie, qui sera suivie d'un vin d'honneur.

#### **Repas de fin d'année et colis des Aînés**

Monsieur le maire informe le conseil que le groupe de travail créé l'an dernier effectuera le choix et la distribution des colis programmée la semaine précédent Noël, ainsi que le choix du menu et de la décoration pour le repas des Aînés le dimanche 3 décembre 2017 à 12h00 à la salle polyvalente.

#### **Cérémonie des vœux 2018**

La cérémonie des vœux est programmée le vendredi 12 janvier 2018 à 19h00.

#### **Délégations du Maire**

Sans objet.

### Compte-rendus des commissions

- Correspondant défense : 18/10/17 : rappel de l'obligation pour tout Français de 16 ans révolus d'effectuer son recensement citoyen en mairie. Des stages de remobilisation d'un an peuvent être proposés aux jeunes, par l'armée.
- Référent ambroisie : une exposition sur l'ambroisie sera présentée le 11 novembre à la salle polyvalente.
- Syndicat Intercommunal des Eaux Ain-Suran-Revermont : 23/10/17 : augmentation du prix de l'eau de 0.05€, dissolution programmée pour 2019, les missions seront portées par CA3B.
- SMISA : 14/09/17 : suite à la loi GEMAPI, dissolution du syndicat.
- Commission scolaire : 09/11/17 : cantine : un nombre de factures impayées en augmentation. Suite à la dernière réforme scolaire, une semaine de 4 jours sera proposée à la rentrée 2018/2019 avec de nouveaux horaires (8h45-11h45 – 13h30-16h30). Le menu de la cantine affiché au village du bas régulièrement dégradé. Depuis cette rentrée scolaire, suite à notre entrée dans la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, dès le CE1, les élèves bénéficient de cours de natation.

### Questions diverses

- Derrière les Granges : la pose d'un revêtement bicouche sur les parties de la voirie communale sera réalisée lorsque la haie longeant la voie sera taillée.
- Chemin de chez Gagnon, montée de l'école : demande d'un administré pour une mise en sens unique de la circulation. La question sera étudiée lorsque des précisions seront apportées.
- Une réflexion devra être menée quant aux conditions de mise à disposition de la salle polyvalente pour l'organisation de manifestations portées par des associations locales.

La séance est levée à 22h50.

***La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 2 février 2018 à 19h30***